SECURIDEV
Société Anonyme au capital de 36 659 280 €
Siège social : 20, rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS
378 557 474 RCS PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

1 – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

1.1 Composition du conseil d'administration

Notre conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, dont un indépendant. La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est visée dans le rapport de gestion.

1.2 Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par courrier.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

1.3 Fréquence des réunions - Tenue des réunions - Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil d'administration s'est réuni deux fois, et le taux de participation des administrateurs à ces réunions était de 100 %.

Ces réunions qui se sont déroulées au siège social en présence des commissaires aux comptes, ont porté sur les points suivants :

- 24 mars 2011 :
  - arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
  - exposé sur le programme de rachat d'actions en cours,
  - augmentation de sa participation dans une filiale,
  - prise de participation dans une société russe.

- 29 septembre 2011 :
  - examen et arrêté des comptes consolidés du premier semestre 2011, préalablement à leur publication,
  - conclusion de contrats de prêts,
  - programme de rachat d'actions propres,
  - acquisition des actifs de la société La Cerrajera de Mondragon SI et de 100 % des titres et des droits de vote de la société Talleres Serrail SA,
  - autorisation de cautionnement,
  - augmentation du capital social de SECURIDEV ROMANIA SRL,
  - développement de l'activité Serrure en Bulgarie.

1.4 Comités spécialisés

Un Comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration du 5 novembre 2009. La mission de ce Comité d'audit est assumée par les membres du conseil d'administration à l'exclusion du Président. Un des membres du Comité d'audit possède des compétences particulières en matière financière et comptable. L'administrateur indépendant est membre du Comité d'audit.

A ce titre, et conformément à la loi, le Comité d'audit assurera le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Dans le cadre de cette mission d'audit, le conseil d'administration se réunira avant chaque arrêté des comptes de la Société.

Le Comité d'audit s'est réuni le 22 mars 2012.

1.5 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

2 – PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS.

Je vous informe qu'au sein du Groupe, les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux font l'objet d'un examen préalable par l'organe compétent. Il examine l'ensemble des règles relatives à la détermination de la partie fixe, et, le cas échéant, variable, des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

L'ensemble de ces éléments est ensuite examiné en séance plénière du conseil d'administration, et soumis à ses seules décisions.

3 – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE.

Je vous précise que la société SECURIDEV s'est appuyée sur le code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les Valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne.

A ce titre, le conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».

En outre, la Société souscrit aux recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS		APPLIQUEE		COMMENTAIRES
		OUI	NON	
R 1	Cumul contrat de travail et mandat social		X	Non applicable.
R 2	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X	Le Groupe n'applique pas les 7 principes énoncés dans la recommandation pour définir la politique de rémunération du Président, seul mandataire social.
R 3	Indemnités de départ		X	Non applicable.
R 4	Régimes de retraite supplémentaires	X		L'information relative aux régimes de retraite accordés au Président est communiquée dans le rapport aux actionnaires.
R 5	Stock-options et attribution d'actions gratuites		X	Non applicable.
R 6	Mise en place d'un règlement intérieur du conseil d'administration		X	Le Conseil n'a pas jugé opportun la mise en place d'un règlement intérieur, compte tenu de la taille de la Société.
R 7	Déontologie des membres du conseil d'administration		X	N'existe pas en l'absence de règlement intérieur. Néanmoins, les administrateurs comme les directeurs adhèrent à un code d'éthique interne au Groupe.

R 8	Composition du conseil d'administration Présence de membres indépendants au sein du conseil d'administration	X		Le conseil d'administration est composé de 5 membres, dont un membre indépendant.
R 9	Choix des administrateurs	X		Le choix des administrateurs fait l'objet d'une résolution distincte, et est déterminé en fonction des compétences.
R 10	Durée des mandats des membres du conseil d'administration		X	La durée du mandat des administrateurs est de 6 années.
R 11	Information des membres du conseil d'administration	X		Les membres du conseil d'administration estiment que l'information qui leur est communiquée est suffisante.
R 12	Mise en place de comités	X		Le conseil d'administration constitue le comité d'audit
R 13	Réunions du conseil d'administration et des comités		X	Le Conseil d'administration et le Comité d'audit se réunissent à chaque arrêté des comptes et lorsque cela est nécessaire. Néanmoins, le rythme de 4 réunions annuelles n'est pas appliqué, compte tenu de la taille du Groupe et du management très resserré autour du Président.
R 14	Rémunération des administrateurs		X	La Société n'alloue pas de jetons de présence.
R 15	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil d'administration		X	Le Président estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'évaluation du fonctionnement du conseil.

3.1 Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la direction générale, le management et les autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs.

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

3.2 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre Société est assuré à deux niveaux, d'une part à l'intérieur des filiales du Groupe SECURIDEV sous la responsabilité de leurs dirigeants ; et d'autre part à l'extérieur du Groupe par les services Contrôle de gestion et Juridique de notre maison mère la SFPI.

En vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes, le service contrôle de gestion de SFPI, procède à l'audit des comptes de chacune des filiales préalablement à l'intervention des commissaires aux comptes.

Ce service contrôle et supervise également le reporting financier adressé tous les mois par chaque filiale. Il pilote l'adaptation des procédures comptables et budgétaires ainsi que la centralisation des informations financières. Il produit la consolidation du pôle, il gère les assurances.

Le Directeur de contrôle de gestion, rend compte au Président Directeur Général du résultat des travaux de son service, et le cas échéant, formule des recommandations.
Un code déontologique pour maîtriser les risques financiers a été signé par tous les dirigeants des filiales ainsi que leurs cadres principaux.

La comptabilisation des opérations de trésorerie et les rapprochements bancaires du Groupe sont également assurés par le service Finances et Contrôle de gestion de la maison mère, SFPI.

La fonction trésorerie et financement est organisée autour du trésorier.

Ses fonctions principales sont :

- suivi des flux financiers et répartition des fonds,
- suivi des opérations de placements ou d'emprunts financiers,
- gestion des lignes de trésorerie et des engagements.

La Direction juridique de SFPI assure la rédaction des actes, assiste et conseille les filiales dans les affaires juridiques. Elle gère et suit les dossiers contentieux en liaison avec les avocats du Groupe.

3.3 Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles ci-après sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux des filiales, pour suivre et contrôler, à partir de tableaux de bord mensuels, les ventes réalisées facturées, la prise de commandes, les taux de marges, etc.… Pour comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec les objectifs fixés budgétés,

- au niveau des départements techniques des filiales, pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en terme de service après-vente, support technique, tests et référencement produits et recherches de solutions.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département Finances et Contrôle de gestion.
- Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptable en vigueur et appliquées par la Société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.
- La Direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la Direction Finances et Contrôle de gestion. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

3.4 Participation des actionnaires à l'AGOA

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'AGOA sont fixées par les articles 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 30 des statuts de la Société.

3.5 La structure du capital social de la Société au 31 décembre 2011 est la suivante :

- SFPI : 69 %
- Public : 29 %

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

A cet égard, il est précisé que la société SFPI détient 81,37 % des droits de vote de SECURIDEV.

3.6 Information et communication des actionnaires

L'essentiel de l'information des actionnaires se fait par le biais du site **web** de la Société (www.securidev.com) sous le contrôle et la direction du Président Directeur Général de SECURIDEV.

3.7 Principaux risques auxquels est confronté le Groupe, et procédures de gestion

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'encours résultant d'analyses financières spécifiques.

Risque de taux et de change

La totalité des emprunts est à taux variable (EURIBOR). Une variation de + 0,5 points des taux à court terme aurait eu un impact de (23) K€ sur le résultat financier.

Le Groupe SECURIDEV est peu exposé au risque de change.
Pour l'année 2012, le Groupe SECURIDEV a couvert les achats en euros de sa filiale anglaise, RONIS-DOM LTD.

Assurance

Le Groupe a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par son activité.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme à risque.

4 – POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL.

Les fonctions de Directeur Général sont assurées exclusivement par le Président du conseil d'administration.

Aucune limitation, en dehors de celles prévues par les dispositions légales, n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

. Le Président Directeur Général :
.
.
.
.
.
.
. Henri MOREL